

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 5 juillet 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière des 14 et 15 juin 2011, ainsi que l'avis relatif à l'ENSAE ParisTech. Les autres avis seront adoptés le 13 septembre 2011.
- entendu une communication du Président rendant compte des différents entretiens avec le Cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le nouveau Président de l'AERES, le nouveau Bureau de la CDEFI, puis le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.
- entendu une communication du Président et d'Alain JENEVEAU relative à l'organisation du Colloque du 14 février 2012 au cours duquel sera lancé le suivi périodique des écoles des académies de Créteil et Versailles.
- approuvé, sur proposition du Président, les modifications apportées à la composition du Bureau dont la prochaine réunion est avancée au lundi 29 août 2011, la journée du 30 août devenant une "session remue-ménages" sur l'évolution de la Commission à 5 ou 10 ans.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, les compositions de deux missions, hors suivi périodique.

Puis, la Commission a examiné les travaux des groupes de travail :

1/ Groupe de travail " Formation "

Après avoir rappelé les caractéristiques des diplômes de spécialisation définies dans *R&O 2009*, Alain JENEVEAU a présenté les conclusions du groupe de travail qui s'est réuni à 3 reprises et entendu les représentants de 10 établissements actuellement habilités.

La Commission décide que le titre d'*Ingénieur de spécialisation* doit sanctionner une formation, effectivement de spécialisation, et non de double compétence, ouverte aux ingénieurs diplômés au sens de la loi française, mais aussi aux ingénieurs étrangers titulaires du grade de master.

Ce titre ne confèrera plus le grade de master puisqu'il se situe à un niveau supérieur, entre le master et le doctorat.

2/ Groupe de travail " Qualité "

Pierre FLEISCHMANN a présenté le projet de document *Données certifiées publiées à la demande de la Commission des titres d'ingénieur en conformité avec les standards de l'Espace européen de l'enseignement supérieur*, rédigé après 4 réunions de travail et une présentation à la CGE et à la CDEFI.

Après un débat qui permet d'apporter des précisions sur certains points, la Commission donne son accord pour passer à une mise en œuvre dans une base de données. Elle souhaite revoir le document avant son déploiement et propose une année "à blanc" pour mesurer et corriger d'éventuels problèmes.

Pierre FLEISCHMANN présente ensuite l'enquête de satisfaction interne qui va être soumise aux membres de la Commission, dès cette semaine et jusqu'au 20 août 2011.

Les modifications proposées par rapport à l'enquête précédente sont adoptées.

3/ Groupe de travail " Relations internationales "

Teresa SANCHEZ a présenté le rapport intermédiaire qui doit être envoyé à ENQA.

Ce rapport a été approuvé et sera transmis dans les tous prochains jours.

Ensuite elle a présenté 3 contributions du groupe de travail relatives :

- à l'attribution d'une attestation intermédiaire de *bachelor*
- à l'internationalisation des formations d'ingénieur
- aux formations d'ingénieur en coopération internationale

La Commission a approuvé les orientations proposées.

4/ Groupe de travail " Références et orientations "

La Commission a approuvé le projet de nouvelle version de R&O présenté par Philippe MASSE.

Elle a également approuvé la *feuille de route* correspondante.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision :

1/ Renouvellement d'une habilitation à délivrer un diplôme de spécialisation

École des hautes études en santé publique (EHESP)

Avis favorable, pour la seule rentrée 2011, à l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur spécialisé en génie sanitaire, diplômé de l'École des hautes études en santé publique (nouvel intitulé)*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Si l'École souhaite continuer à délivrer un titre d'*Ingénieur de spécialisation*, elle doit impérativement transmettre à la Commission, d'ici la fin de l'année 2011, un projet stratégique d'évolution s'inscrivant dans le cadre de R&O.

(AVIS N° 2011/07-01)

2/ Demande de modification du nom d'une spécialité

Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSA Toulouse)

L'Établissement demande que l'intitulé de la spécialité *Génie des procédés* devienne *Génie des procédés et environnement*.

Considérant que la prise en compte de l'environnement doit être une composante de toute formation d'ingénieur et tout particulièrement en *Génie des procédés*, la Commission donne un avis défavorable au changement d'intitulé.

(AVIS N° 2011/07-02)

3/ Changement de nom et modification du cursus d'une école

École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE)

La Commission prend acte de la décision de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris de réunir l'*École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE)* et l'ancien *Institut supérieur de technologie et management (devenu ESIEE Management)* dans un même service dénommé **ESIEE Paris**.

Compte tenu du souhait de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris de mettre en place un nouveau cursus dès la rentrée 2012, la Commission demande que le dossier correspondant lui soit transmis en septembre prochain, de façon à rendre sa décision à la séance de décembre 2011, date limite pour une mise en application à la rentrée 2012.

(DECISION N° 2011/07-03)

André MORA